

**DEPARTEMENT
DE LA LOIRE**

LOIRE FOREZ AGGLOMERATION

**ARRONDISSEMENT
DE MONTBRISON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DECISIONS**

Le Président de Loire Forez agglomération,

Objet : Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour la réalisation de travaux de mise en défens du cours d'eau la Trézaillette à Lérigneux dans le cadre du contrat territorial Lignon, Vizézy, Anzon - Action Agrop5 - Année 2026

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10 qui précise les conditions de délégation de l'organe délibérant au président de l'EPCI,
- Vu l'article 9 des statuts de Loire Forez agglomération relatif à la compétence en matière de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L211-7 du code de l'environnement,
- Vu le procès-verbal d'installation et d'élections en date du 7 avril 2026 portant élection du Président de Loire Forez agglomération et des membres du bureau,
- Vu la délibération n°9 en date du 7 avril 2026 portant délégations d'attribution au Président,
- Vu l'arrêté n°2026ARR0884 en date du 14 avril 2026 donnant délégation à Mme Stéphanie FAYARD, 3^{ème} vice-présidente en charge de l'eau et des rivières,
- Vu la délibération n°37 du conseil communautaire en date du 12 septembre 2023 validant le contrat territorial Lignon, Vizézy, Anzon 2024-2029,
- Vu la délibération n°129 du 9 novembre 2023 du conseil d'administration de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne qui approuve le contrat territorial du Lignon du Forez pour la période 2024-2026,
- Considérant la nécessité de solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour la réalisation de travaux de mise en défens du cours d'eau la Trézaillette à Lérigneux dans le cadre du contrat territorial Lignon, Vizézy, Anzon, sur l'année 2026,

DECIDE

Article 1 : De solliciter une subvention pour la réalisation de travaux de mise en défens du cours d'eau la Trézaillette à Lérigneux dans le cadre de l'action Agrop5 du contrat territorial Lignon, Vizézy, Anzon, pour l'année 2026, auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

La demande de subvention sera réalisée selon le plan de financement estimatif ci-dessous :

Action	Montant estimatif en HT	AELB Aide de 50 %	Reste à charge LFa
CT LVA - Agrop5 - Mise en défens des berges du cours d'eau pour limiter l'accès au bétail	29 361,00 €	14 680,50 €	14 680,50 €

Article 2 : Cette décision sera portée à la connaissance de Madame la Trésorière de Montbrison.

Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions et présentée à la prochaine séance du conseil communautaire afin d'en prendre acte.

Fait à Montbrison, le 18/06/2026

*Le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon via le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la publication.*